

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 225 Vœu relatif au maintien des lycées professionnels à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Programme prévisionnel d'investissement (PPI) de la Région Ile-de-France en faveur de ses lycées (2012-2022) ambitionne explicitement de favoriser la « polyvalence » des lycées parisiens, quitte à retirer des formations dans certains établissements professionnels et technologiques ;

Considérant que la mutualisation parfois utile des bâtiments et des moyens pédagogiques ne doit pas être le prétexte à une disparition des lycées professionnels et technologiques à Paris ou à leur concentration dans les quartiers populaires du Nord et de l'Est ;

Considérant l'importance et la spécificité de l'enseignement proposé dans les lycées professionnels, distinct à la fois de l'apprentissage et de l'enseignement général ;

Aussi sur la proposition de M. Sylvain Garel et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts & Apparentés et sur la proposition de Mme Colombe Brossel, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris s'assure auprès du Président du Conseil régional d'Ile-de-France que les trop rares lycées professionnels et technologiques situés dans le centre de Paris ne soient pas contraints de déménager en périphérie.